Image not found or type unknown

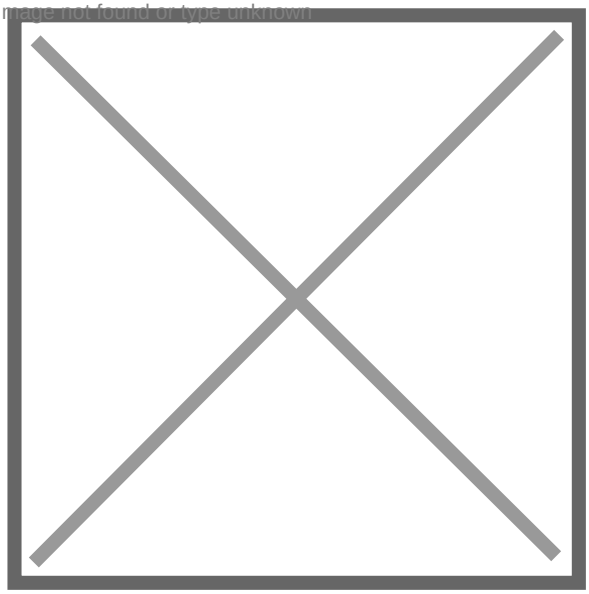

trottoir bateau devant mon local

Par **amgo14**, le **20/07/2021** à **12:50**

Bonjour

en 2013 , j'ai acheté un bien immobilier à la commune de Villerville (ancien garage) afin d'y faire mon commerce.

Un bateau (au niveau du trottoir)était existant et de ce fait cela nous permettait de facilement recevoir et faire partir nos livraisons tous les jours. D'ailleurs cela avait été bien notifié à la mairie lors de l'achat du bien.

Cette année la municipalité a décidé de créer un grand nombre de places payantes au sein de notre commune

et qu'elle ne fut pas notre surprise de découvrir un matin que la croix devant notre commerce avait été remplacée par deux places de parking payantes

Pouvez vous me dire si j'ai un recours car de ce fait plus aucun camion ne peut acceder à notre entrepôt afin de nous livrer où de collecter nos colis

Par avance merci

Par **Lag0**, le **20/07/2021** à **13:17**

Bonjour,

Ce "bateau", il donne sur quoi ? Sur l'entrée de l'entrepôt ?

Par **amgo14**, le **20/07/2021** à **13:24**

Nous avons donc acheter ce local de 150m2 à la commune . Nous y avons fait notre boutique et au fond notre réserve ,
Une grande porte de la boutique nous permet ainsi de passer les palettes de la rue jusqu’à la réserve

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés